

Visé par le Maire : le 16/07/22

Affiché en Mairie : le

Envoyé pour publication : le



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

Date de convocation : 24 juin 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

→ ***L'école Hubertine AUCLERT visite les Châteaux de La Loire***

Juste avant la séance du Conseil Municipal, les élus ont pu apprécier l'exposition organisée à l'école Hubertine AUCLERT, par les deux professeurs Julie VALENCIER et Jean-Baptiste COUDERT, présentant la formidable classe découverte organisée du 22 au 24 juin, qui a permis aux 43 élèves des deux classes de s'émerveiller devant les plus beaux Châteaux de la Loire.

→ ***Révision des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire***

Les repas, fournis par la société S.T.B de Saint-Victor, seront facturés 2,15 euros pour les élèves et 3,55 euros pour les adultes.

Les élus ont décidé de ne pas répercuter sur les familles l'intégralité de l'augmentation des tarifs, de 5,5% pour la commune, le prix du repas étant de 3,69 euros TTC.

Les tarifs forfaitaires de la garderie périscolaire « Les Oursons » sont révisés pour la prochaine rentrée : les enfants de Chazemais paieront 2,35 euros le matin et 3,00 euros l'après-midi ; ceux des communes extérieures seront gardés au tarif de 3,50 euros la matinée et 4,15 euros l'après-midi. Un goûter est servi après la classe.

→ ***Renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux communaux aux associations***

Les associations communales bénéficient du prêt gracieux des salles communales à l'occasion de leurs activités régulières telles que les rencontres du Club Joie et Amitié, les cours de gymnastique de GYM Détente, l'atelier couture, les répétitions de danse folklorique de l'Amicale Laïque, les festivités organisées par LE GRILLON... Toute l'année, les associations œuvrent dans le village et contribuent à dynamiser les villageois.

→ ***Demande de retrait de la gestion intercommunale du syndicat de regroupement pédagogique***

Le regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de Chazemais, Saint-Désiré et Audes doit demeurer dans l'intérêt des familles des trois villages et pour la sauvegarde des trois écoles publiques.

En revanche, vu le climat ambiant, les divers dysfonctionnements dénoncés et surtout la situation financière préoccupante pour les fonds publics, les délégués du regroupement pédagogique intercommunal demandent à sortir de la gestion de ce syndicat intercommunal qui a pourtant été créée depuis plus de trente ans.

→ **Acceptation de la dissolution du Syndicat intercommunal du Centre de Secours de Vallon-en-Sully et ses environs**

Les élus approuvent le principe de dissolution du syndicat intercommunal du Centre de Secours de Vallon-en-Sully et ses environs, et les conditions de liquidation proposées.

→ **Une motion pour l'inscription du droit à l'avortement dans la constitution**

La municipalité de Chazemais a fait de 2022 une année pour les droits des femmes et en ce sens, a souhaité baptiser son école du nom d'Hubertine AUCLERT, née à Saint-Priest-en-Murat, pionnière de l'égalité femme homme, militante féministe avant-gardiste.

C'est donc avec effroi que la commune a pris connaissance de la décision de la cour suprême des Etats-Unis autorisant les Etats à interdire l'I.V.G.

Cette vision du monde d'un autre âge démontre qu'en matière de droits des femmes nul n'est jamais acquis. Rien aujourd'hui ne garantit que la France puisse connaître un jour une pareille décision.

C'est pourquoi jugeant que le droit des femmes à disposer de leur corps doit être inaliénable, le Conseil Municipal de Chazemais soutient à l'unanimité la proposition de nombre de député.e.s demandant à ce que le droit à l'avortement soit inscrit dans notre Constitution.

Point divers développés :

- Travaux à venir : - début du chantier de la Maison du randonneur en Juillet – étude « reconquête centre bourg » bientôt finalisée – des rideaux occultant pour l'école et la salle polyvalente en commande – rénovation de l'électricité de l'école pendant les vacances scolaires – travaux de voirie pour le mois de septembre – commande de nouveaux portails pour le cimetière
- Recrutement pour l'entretien des espaces verts, un contrat de deux mois est signé pour cet été.
- La police de l'eau est sollicitée pour un problème récurrent à la mare de La Prugne.
- La société BORALEX procède au démantèlement du mât de mesure dans le cadre de son projet éolien de La Brande des Comérats, installé depuis 2018.
- La mairie a reçu de la société ATC FRANCE une déclaration préalable de travaux concernant l'implantation d'un pylône haut de 45 mètres au lieu-dit « Les Sevrats » permettant d'accueillir 6 antennes d'opérateurs de téléphonie mobile.

Festivités à venir :

La fête patronale revient : organisée au cœur du village du samedi 30 au dimanche 31 juillet avec un feu d'artifice offert par la Municipalité, tiré par RDN, à l'étang communal route d'Audes, le dimanche 31 juillet à 22h30.

De nombreuses associations villageoises retroussent leurs manches pour accueillir un large public, avec un programme festif bien chargé.

Prochain Conseil Municipal, le mardi 27 septembre 2022 à 18h00